



COMMUNIQUE

Du 23/11/2013 de l'intersyndicale nationale de l'Enseignement Professionnel
CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAA-FO,
SUD Education, SNALC-FGAC, FIDL

Au début du mois de novembre, l'intersyndicale de l'enseignement professionnel (CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNETAA-FO, SUD Education, SNALC-FGAC, FAEN) s'est adressée au ministre de l'Education, Vincent Peillon, sur la question du mode de certification des diplômes de la voie professionnelle, CAP, BEP et Baccalauréat professionnel. Ceux-ci sont, aujourd'hui, principalement délivrés par un contrôle en cours de formation (CCF) dont la généralisation a provoqué une grande désorganisation de la scolarité des élèves, une aggravation des conditions de travail des personnels et présente une menace sur la valeur nationale des diplômes.

Deux réunions, les 15 et 22 novembre, viennent de se tenir au ministère sur l'organisation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et sur les CCF.

Sur ce premier point, les propositions du ministère iraient dans le sens d'une réduction de 4 à 6 semaines (22 semaines actuellement). La décision sera prise après une troisième réunion où seront également présents certains représentants patronaux de branches professionnelles. Cela reste à confirmer après arbitrage du ministre. **Pour les CCF, aucune piste n'a été clairement dégagée après ces deux premières réunions.** Les premières propositions, qu'avaient pu émettre la DGESCO, ou le cabinet du ministre, ne satisfont absolument pas les organisations syndicales.

Elles ne répondent ni aux préoccupations d'égalité de traitement des candidat-es lors de l'examen certificatif, ni au caractère national des certifications et certaines de ces dispositions risquent de peser encore davantage sur les conditions de travail des personnels.

L'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel a donc décidé de se réunir à nouveau, le lundi 2 décembre, pour envisager la suite de l'action qu'elle a engagée de façon à peser sur les discussions en cours.

À l'évidence, l'intervention des personnels de la voie professionnelle sera nécessaire. L'évolution du mode de certification des CAP, BEP et Bac Pro, doit se faire notamment par **l'abandon impératif du "tout CCF"**, par la réaffirmation dans les faits du caractère national des diplômes.

L'enjeu est celui du maintien d'une véritable reconnaissance des niveaux V et IV de qualification professionnelle obtenus par les jeunes au sein de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Le 26 novembre 2013